



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

02 février 2021

**DATE D’AFFICHAGE**

02 février 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

**OBJET :**

**Désignation du  
Correspondant Défense**

Pour : 20  
Contre : 5  
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture  
le : 10/02/2021

Publiée le : 10/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 08 février à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

**Etaient absents excusés :**

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN  
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Hervé FRANEL  
M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS  
Mme. Maria PYRKA donne pouvoir à Christine DAVOINE  
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PERCULIER  
M Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie\_CHASSIN DE KERGOMMEAUX

**Etaient absents :**

M. Sylvain PASTORELLO  
Mme Laure CHENU

**DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Ministère de la Défense a décidé, par une circulaire du 26 octobre 2001, la mise en place d’un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune. Cette désignation s’inscrit dans la volonté de l’Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens Le correspondant Défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d’une information régulière et sera susceptible de s’impliquer dans la réserve citoyenne et de s’occuper du recensement.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** La circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d’un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

**CONSIDERANT** que la commune de la Ferté-Alais doit désigner un Conseiller municipal en charge des questions de défense,

**CONSIDERANT** qu’il y a lieu de procéder à des nominations et que le Conseil municipal peut opter pour un scrutin secret ou non conformément à l’article L 2121-21 du Code-Général des Collectivités Territoriales ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PROCEDE** au vote du Correspondant Défense :

Après appel à candidature et proposition des candidats suivants :

- M. Stéphane RAYNAL
- M. Rodolphe WELSCH

*Il est procédé au vote à main levée après accord à l'unanimité.*

M. Stéphane RAYNAL :

**POUR : 20                      CONTRE : 5                      ABSTENTION : 0**

Mr. Rodolphe WELSCH :

**POUR : 5                      CONTRE : 20                      ABSTENTION : 0**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE AVEC 20 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE**

**DESIGNE** M. Stéphane RAYNAL comme Correspondant Défense de la commune,

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire.  
Mariannick MORVAN

